

Lutte contre le narcotrafic : l'exécutif sur le banc de touche

La séquence entamée en mars dernier avec l'alerte donnée par des magistrats marseillais devant la commission sénatoriale a franchi hier matin une nouvelle étape avec la publication des conclusions de celle-ci. Les 600 pages de ce rapport égrènent sans surprise les constats d'échec habituels des politiques « anti-stup » . Elles pointent également l'indigence des annonces du garde des Sceaux, qui avait tenté début mai de prendre de vitesse la commission parlementaire en dévoilant son « plan de lutte contre la criminalité organisée » .

Le rapport souligne avec bon sens l'inefficacité flagrante des opérations « place nette XXL » et assimilées, des services d'enquêtes sous-dotés, l'incurie de l'investigation en matière de blanchiment et de flux financiers liés au trafic de drogue. Un certain nombre de préconisations, que nous réclamons de longue date, y sont formulées. D'autres, en revanche, semblent d'ores et déjà critiquables au regard des droit de la défense (« procédure coffre », création d'un fichier « crim'org », durcissement du régime de la détention provisoire). En tout état de cause, si la création d'un parquet national spécialisé est de nature à pallier le manque de coordination en matière de lutte contre une criminalité organisée nationale et transnationale, les annonces du Gouvernement relatives à une réforme à la marge du statut des repentis et à la création d'une infraction d'association de malfaiteurs en bande organisée sonnent bien creux. Où sont les annonces des moyens d'ampleur nécessaires en termes d'assistants et de magistrats spécialisés, d'effectifs de police judiciaire, de matériel informatique décent permettant d'exploiter de manière efficace la masse tentaculaire des données récoltées, d'outils d'analyse criminelle à la hauteur ? Pour l'heure, nulle part.

Les aspects relatifs au traitement de la corruption et à l'articulation des services du renseignement avec l'autorité judiciaire renvoient à des enjeux institutionnels complexes et les prises de position ministérielles qu'ils ont suscitées ont été particulièrement inquiétantes.

La nécessité d'endiguer les risques croissants de corruption, y compris de « basse intensité », au sein de toute la chaîne pénale et institutionnelle affectée à la lutte contre le trafic de stupéfiants sont affirmés longuement et sans ambiguïté par les sénateurs. Or, on se souvient du recadrage particulièrement inadapté du garde des Sceaux à l'égard de magistrats ayant eu le mauvais goût d'alerter sur ces risques de corruption. Plus grave encore fut la position du ministre de la Justice, lors de son audition devant ladite commission, qui avait expliqué que cela « devait exister » mais à la marge, tout en arguant de l'absence d'informations objectivées sur la corruption. Ce déni trahit une prise de risque inconsidérée : celle de voir cette corruption sectorielle s'étendre dans l'indifférence générale, gagner un échelon systémique et atteindre progressivement la puissance publique.

Par ailleurs comment ne pas rappeler les saillies du ministre de l'Intérieur sur « *l'inefficacité publique* » des enquêtes judiciaires ? Sa campagne de discrédit de l'autorité judiciaire s'était conclue par la proposition d'inverser la logique actuelle, consacrant un système fonctionnant sur « 90 % d'administratif et 10 % de judiciaire ». Le rapport parlementaire publié aujourd'hui le rappelle pourtant : il faut que « *les services du renseignement se mettent véritablement au service des services d'enquête et des magistrats* ». Il semble impératif que l'autorité judiciaire soit enfin mise en mesure d'exercer pleinement son contrôle sur les enquêtes en matière de criminalité organisée, notamment en accédant aux informations qui président à leur ouverture.

Les conclusions de ce rapport sont bien éloignées et autrement plus sérieuses que le western mis en scène par l'exécutif depuis des mois, d'une guerre miniature menée par une police ultra-performante dans des zones de non-droit. Elles témoignent d'une réalité politique bien préoccupante : celle d'un renoncement multidécennal à combattre le crime organisé dans toutes ses latitudes et d'un désintérêt persistant de nos gouvernants pour les fondements juridiques de notre Etat de droit.